



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 AVRIL 2025.**

Conseillers en exercice	:	33
Présents	:	23
Pouvoirs	:	4
Absent excusé	:	1
Absents	:	5

L'an deux mille vingt-cinq, le dix Avril, à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le vingt-huit Mars deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

M. Paul CARRERE, Maire,  
M.M. Isabelle CANTEGREIL, Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Rose-Marie ABRAHAM, Claude LABORDE, Christelle GUILHEMSAN, Yannick VILLATORO, Anaïs CADIS, Daniel BIREMONT, Nathalie MOMEN, Adjoint  
M.M. Philippe BOUCHONNEAU, Martine COULOUDOU, Daniel REISEMBERG, Alain CLOUTOUR, Marie-Christine ALTIMIRA, Véronique CARRERE, Angéline GUILHEMSAN, Nacira LAROUSSE, Christian PIT, Philippe ESPUNA, Nicolas MATHIO, Katia LEFEVRE, Céline BROQUERE

Absents excusés ayant donné Pouvoirs :

Mme Pascale MOURIERE à M. Philippe ESPUNA  
M. Didier STEVENIN à M. Yannick VILLATORO  
M. Arnaud BRUNET à Mme Christelle GUILHEMSAN  
Mme Anaïs BAREYT à Mme Nacira LAROUSSE

Absent excusé :

M. Mickael EECKHOUDT

Absents :

M.M. Michel GOURDON, Cyril BIREMONT, Luc SCOGNAMIGLIO, Pierre GALIBERT, Annick CREISMEAS

Secrétaire de séance :

M. Yannick VILLATORO

**Point 11 de l'ordre du jour.**

**Délibération n° 2025.036.**

**Objet : DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR LA CREATION DE DEUX ESPACES TESTS MARAICHERS. ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2025.021**



**Point 11 de l'ordre du jour.**

**Délibération n° 2025.036.**

**Objet : DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR LA CREATION DE DEUX ESPACES TESTS MARAICHERS. ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2025.021**

VU la délibération n° 2025.021 du conseil municipal du 25 Février 2025 portant sur la demande de financements pour la création d'une régie maraîchère sur le domaine de Moré,

CONSIDERANT que le plan de financement doit être modifié suite à la modification du montant des devis et des bases subventionnables,

Il convient d'abroger et remplacer cette délibération comme suit :

Madame Isabelle CANTEGREIL rappelle au Conseil Municipal que la Commune souhaite créer des Espaces Tests pour maraîchers « bio » pour fournir son restaurant scolaire. Ces Espaces Tests s'implanteraient sur des terrains appartenant à la Commune, sis au lieu-dit Moré. Ces terrains font l'objet d'une demande de distraction de ces parcelles du Régime Forestier ainsi que d'une demande conjointe de défrichement auprès des services de la DDTM.

Descriptif du projet :

Le projet, en lien avec le dispositif départemental ETAL 40, consiste à installer deux maraîchers sur 1,5 ha chacun et pour une durée de 3 années. Les fruits et légumes produits seront destinés à alimenter principalement le restaurant scolaire situé à côté.

L'estimation des coûts est de 70 010,96 € HT hors la main d'œuvre des travaux en régie à hauteur de 2 688€, mais non éligible aux subventions.

Par ailleurs le coût du boisement compensateur est estimé à 30 000 € HT.

Plan de financement des travaux :

Budget prévisionnel				
Dépenses	Prestataire	DETR	FET	Inéligible FET
Travaux de défrichement	BHM & Duport	10 900,00	14 250,00	<b>14 250,00</b>
Bloc sanitaire	GB	21 622,78	21 622,78	
Mise en conformité tête de forage	SEE ROQUEBERT	3 850,00	4 050,00	<b>4 050,00</b>
Branchement assainissement	SYDEC	3 401,79	3 401,79	
Equipement électrique (branchement)	SYDEC	8 085,00	7 291,00	
Fourniture travaux Béton fibré	Point P	1 741,58	1 741,58	
Fondation Dalle	Point P	2 224,46	2 224,46	
Aire de lavage et assainissement	Frans bonhomme	3 874,03	3 874,03	
Grave	Carrières Lafitte	603,00	603,00	
Equipement électrique	Yess	1 812,71	1 812,71	
<b>Dépenses subventionnable DETR</b>		<b>58 115,35</b>		
Branchement eau potable	SYDEC		5 879,10	
Alimentation électrique pompe	Rexel		3 260,51	<b>3 260,51</b>
<b>Dépenses présentées aux FET</b>			<b>70 010,96</b>	
<b>Assiette éligible FET</b>			<b>48 450,45</b>	

Le début des travaux est prévu sur le second semestre 2024 pour une ouverture des espaces tests au 1<sup>er</sup> Septembre 2025.



Ces travaux peuvent faire l'objet d'un soutien financier de la part de l'Etat au titre de la DETR/DSIL à hauteur de 20% du montant HT, et de la part du fonds FEADER/LEADER à hauteur 60% des dépenses subventionnables.

Le Plan de financement est ainsi arrêté :

Montant total de l'opération hors main d'œuvre : 70 010,96 € H.T.

Plan de financement global			
Financiers	Taux	Dépenses subventionnables	Montants
DETR/DSIL	20%	58 115,35	11 623,07
FET : FEADER/LEADER	60%	48 450,45	29 070,27
Autofinancement	41,87%	70 010,96	29 317,62
<b>Montant des travaux hors main d'œuvre</b>			<b>70 010,96</b>

Après débats,

Le Conseil Municipal, à mains levées, à l'unanimité

**DECIDE :**

- .De la réalisation des travaux d'installation de deux Espaces Tests maraîchers à Morcenx-la-Nouvelle
- .D'adopter le plan de financement ci-dessus exposé
- .De solliciter les aides financières de l'Etat (Contrat de Ruralité (DSIL) et/ou DETR).
- .De solliciter les aides financières auprès du fonds FEADER/LEADER
- .S'engager à compenser par l'autofinancement en cas de financements extérieurs inférieurs aux attentes ou en cas de relèvement du coût total de l'opération
- .Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.
- .Que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2025

*Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécurse citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>*

Fait à Morcenx-la-Nouvelle, le 10/04/2025.

Le Secrétaire de séance,  
Yannick VILLATORO.

Le Maire,  
Paul CARRERE

Copies : Préfecture  
Chrono - Dossier CM  
Compta - ELt - FT